



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

I)	Les opérations d'exploitation	Page	1
I.1)	Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Principal	Page	1
I.2)	Les recettes d'exploitation au titre du Budget Principal	Page	9
I.3)	Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER	Page	14
I.4)	Les recettes d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER	Page	16
II)	Les opérations d'investissement	Page	17
II.1)	Les dépenses d'investissement au titre du Budget Principal	Page	17
II.2)	Les recettes d'investissement au titre du Budget Principal	Page	21
III)	Les résultats d'exécution au titre du Budget Principal et du Budget Annexe	Page	23
IV)	Le fonds de roulement	Page	24

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I) Les opérations d'exploitation

La section d'exploitation présente pour l'année 2025 :

➤ Au titre du Budget Principal

• Total de titres émis :	47 481 410,89 €
• Total de mandats émis :	44 573 711,29 €
Résultat de la section :	+ 2 907 699,60 €
• Restes à réaliser en dépenses à reporter en N+1 :	395 049,81 €
• Restes à réaliser en recettes à reporter en N+1 :	18 115,30 €

➤ Au titre du Budget Annexe FEADER :

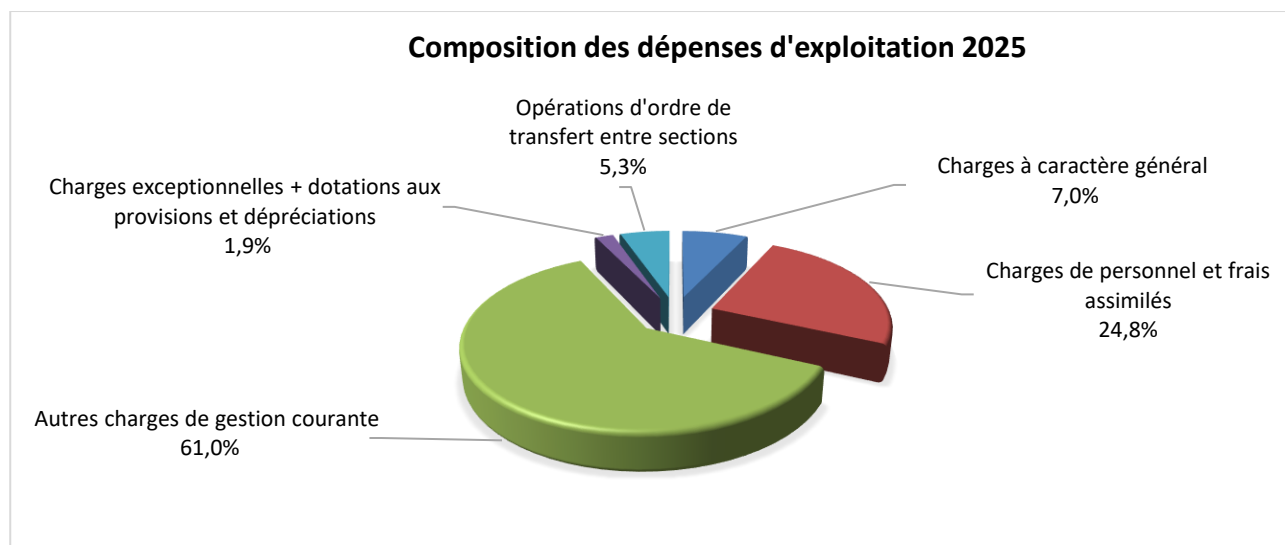
• Total de titres émis :	34 808 153,60 €
• Total de mandats émis :	34 808 153,60 €
Résultat de la section :	0,00 €

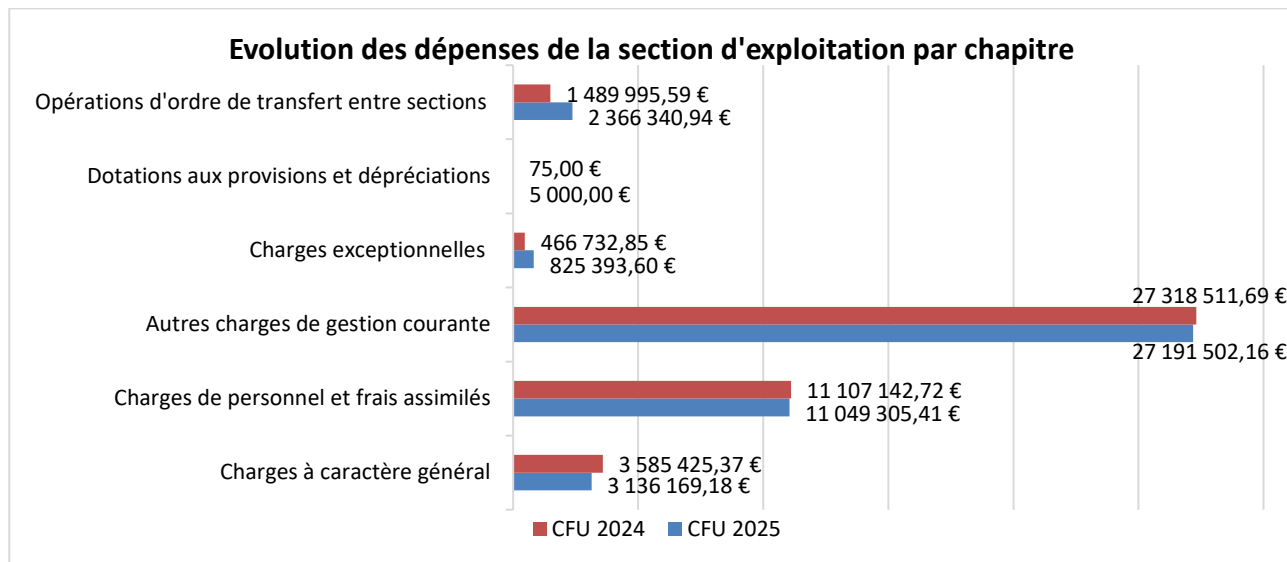
I.1) Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Principal

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 44 573 711,29 €. Son taux d'exécution se fixe à 87,7 % des prévisions budgétaires et à 88,5 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les dépenses augmentent de 605 828,07 €, soit + 1,4 % par rapport à l'exercice 2024.

Elles se composent des chapitres suivants :

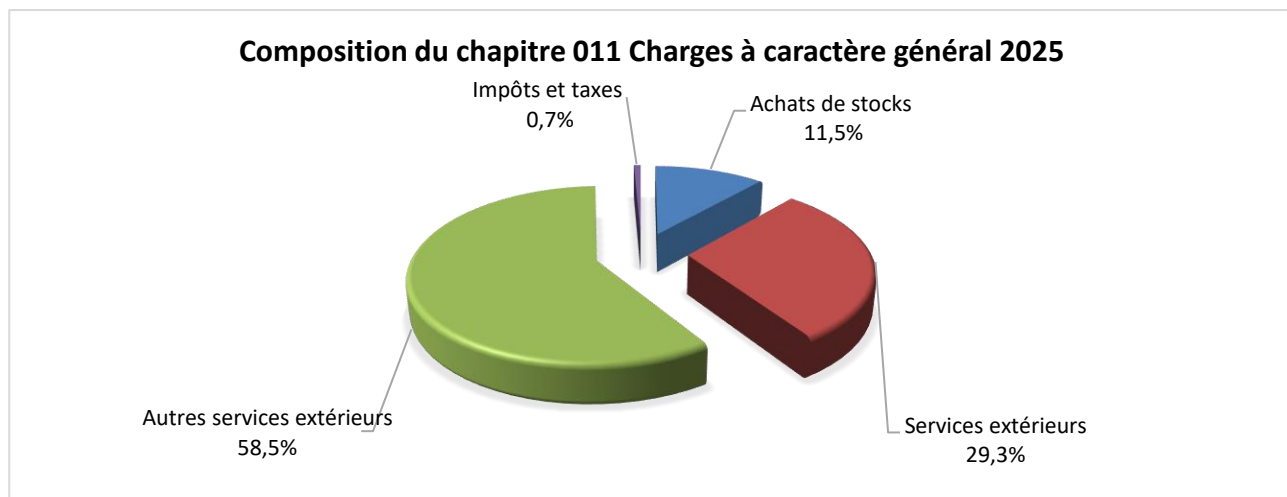




❖ **Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 3 136 169,18 €**

Ce chapitre diminue de - 449 256,19 €, soit - 12,5 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 66,2 % des prévisions budgétaires et à 74,3 % en y intégrant les restes à réaliser.

Il se décline comme suit :

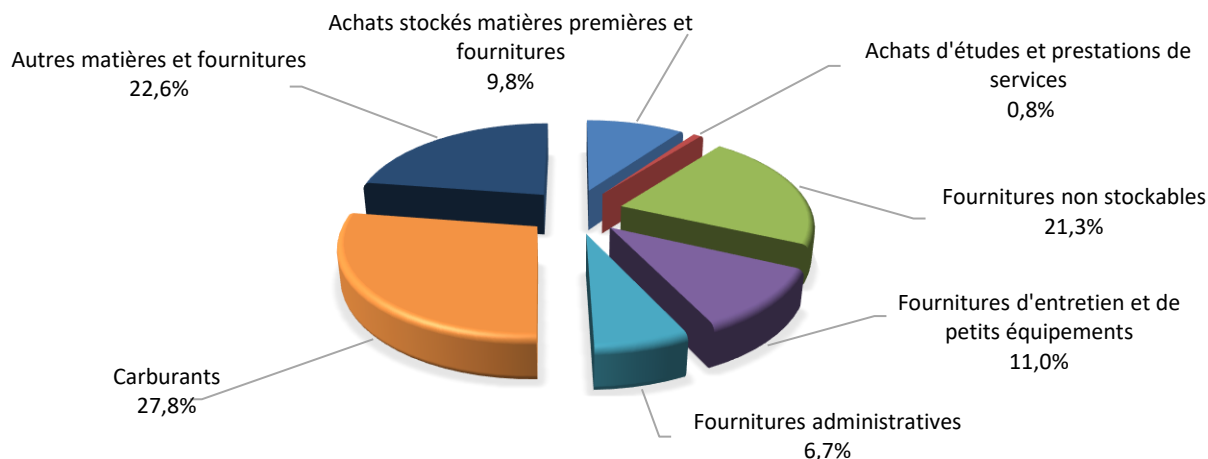


• **Comptes 60 « Achats de stocks » : 360 980,99 €**

Ce poste augmente de 4 373,58 €, soit + 1,2 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 69,4 % des prévisions budgétaires et à 72,4 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les comptes 60 « Achats de stocks » se déclinent comme suit :

Composition des comptes 60 Achats de stocks 2025



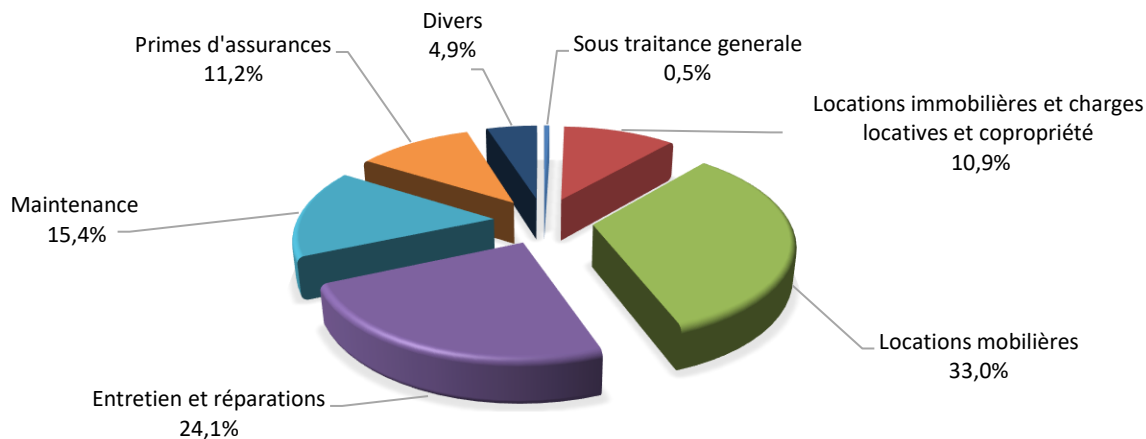
• Comptes 61 « Services extérieurs » : 919 963,19 €

Ce poste diminue de - 21 405,71 €, soit - 2,3 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 72,8 % des prévisions budgétaires et à 82,3 % en y intégrant les restes à réaliser.

La diminution des dépenses s'explique principalement par l'absence, en 2025, d'achats de prestations au titre des études et recherches.

Les comptes 61 « Services extérieurs » se déclinent comme suit :

Composition des comptes 61 Services extérieurs 2025

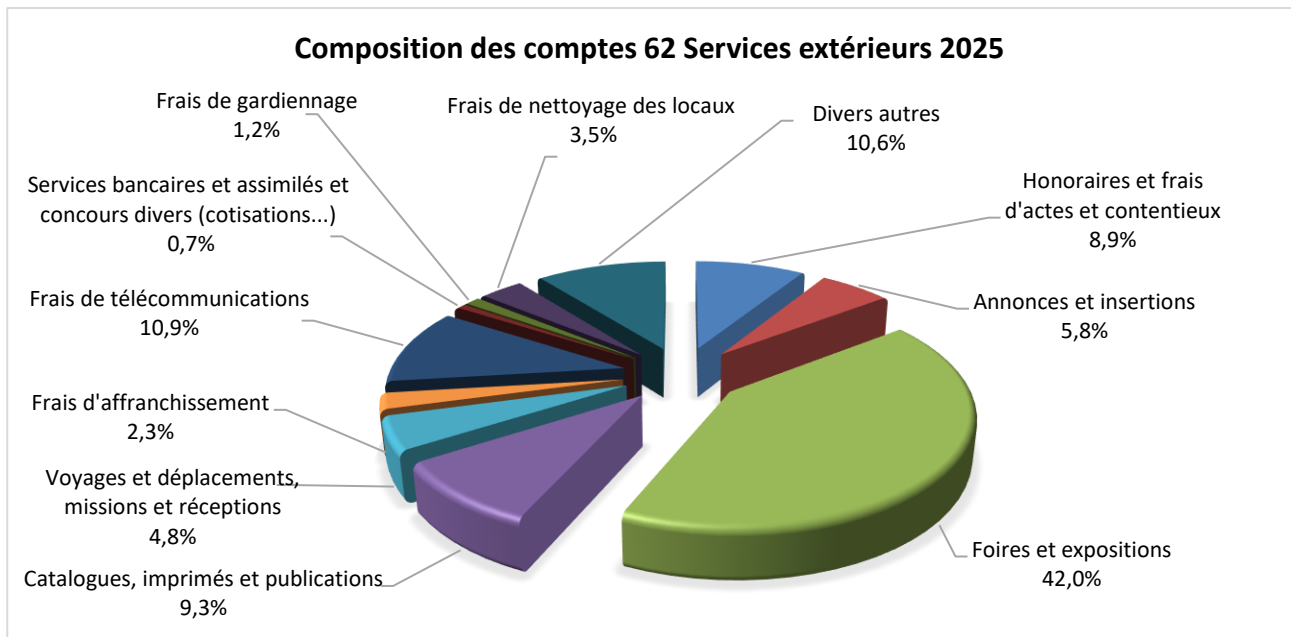


• Comptes 62 « Autres services extérieurs » : 1 833 566,66 €

Ce poste diminue de - 436 359,81 €, soit - 19,2 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 62,6 % des prévisions budgétaires et à 70,9 % en y intégrant les restes à réaliser.

Cette baisse des dépenses s'explique principalement par un niveau de dépenses inférieur en 2025 par rapport à 2024 au titre des frais d'annonces et d'insertions, des foires et expositions, ainsi que des publications.

Les comptes 62 « Autres services extérieurs » se déclinent comme suit :



• **Comptes 635 « Impôts et taxes » : 21 658,34 €**

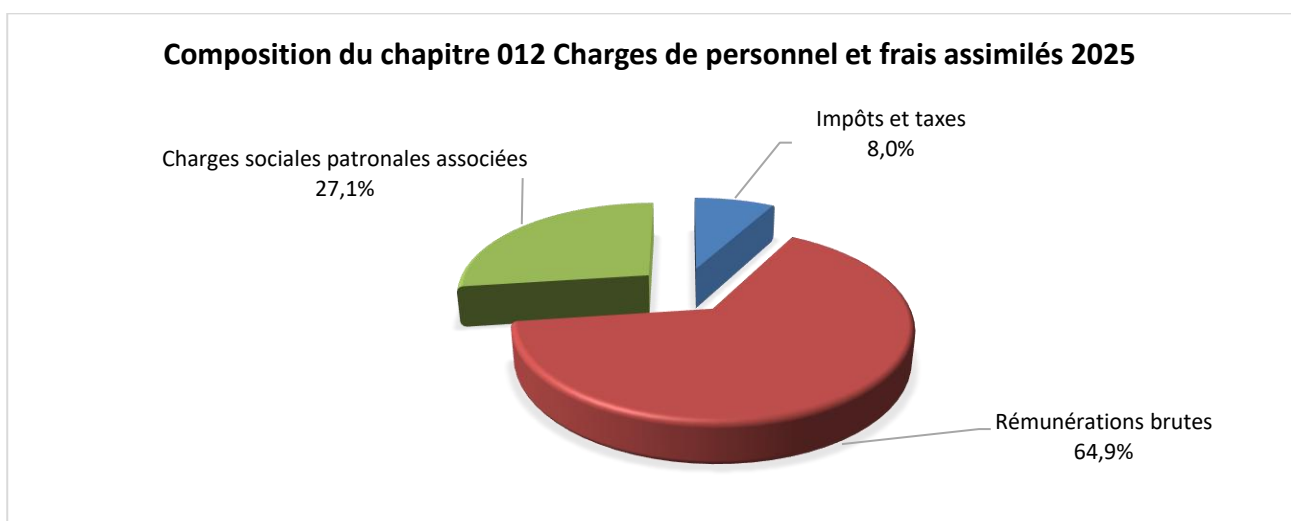
Ce poste concerne les taxes relatives à la détention du foncier, de véhicules de société et divers droits d'enregistrement.

Il augmente de 4 135,75 €, soit + 23,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 103 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 11 049 305,41 €**

Ce chapitre diminue de - 57 837,31 €, soit - 0,5 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 92,5 % des prévisions budgétaires.

Ce chapitre se décline comme suit :



- **Comptes 631 et 633 « Impôts et taxes » : 890 480,95 €**

Ce poste regroupe les impôts et taxes assis sur les salaires, notamment les contributions relatives à la taxe sur les salaires, à la formation professionnelle continue, à la participation de l'employeur à l'effort de construction ainsi qu'au versement mobilité recouvré par l'Urssaf.

Il augmente de 459,44 €, soit + 0,1 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 88,9 % des prévisions budgétaires.

- **Comptes 64 « Charges de personnel » : 10 158 824,46 €**

Ce poste regroupe les rémunérations brutes pour 7 167 195,93 € et les diverses cotisations sociales pour 2 991 628,53 €.

Il diminue de - 33 677,66 €, soit - 0,3 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 92,8 % des prévisions budgétaires.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 24,8 % du total des dépenses de la section d'exploitation au titre du Budget Principal. En intégrant également les dépenses de la section d'exploitation relevant du Budget Annexe FEADER, ces charges représentent 13,9 % du total des dépenses de la section, tous budgets confondus.

- ❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » : 221 853,52 €**

Ce poste regroupe les redevances versées au titre des concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels, ainsi que les droits et valeurs similaires, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables et diverses charges de gestion courante.

Il augmente de 142 145,10 €, soit + 178,3 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 111,9 % des prévisions budgétaires et à 119,6 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation s'explique principalement, d'une part, par le remboursement à l'Etat d'un trop perçu relatif au programme 149 dans le cadre du paiement des aides publiques agricoles et, d'autre part, par la progression des dépenses de redevances liées aux licences, logiciels et droits d'utilisation de services d'information en nuage en 2025 par rapport à 2024.

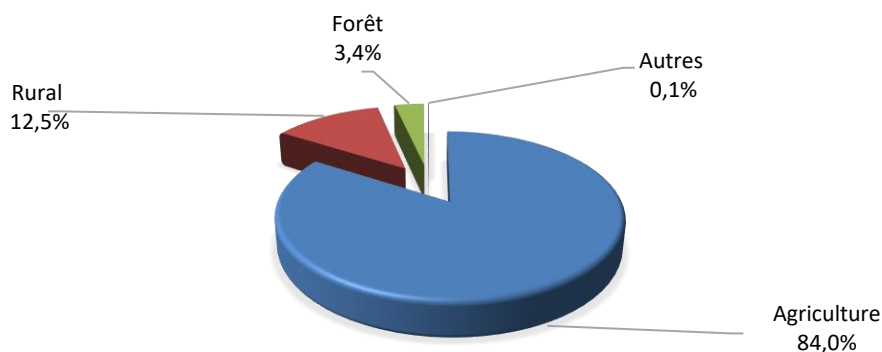
- ❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - interventions » : 26 969 648,64 €**

Ce poste est principalement constitué des aides mandatées par l'Office à destination des exploitants agricoles, des organismes de développement et autres.

Il diminue de - 269 154,63 €, soit - 1 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 92,5 % des prévisions budgétaires.

Les aides mandatées sont déclinées comme suit :

Répartition par secteur d'activité des aides mandatées 2025



➤ Volet « Agriculture » : 22 686 474,40 €

• Recherche et transfert de technologie : 2 230 380,14 €

✓ Projets collectifs de filières (PDA 1) : 2 230 380,14 €

• Adaptation de l'appareil de production - transformation : 8 934 292,79 €

✓ Modernisation des exploitations : 6 233 543,49 €
 ✓ Pastoralisme arboriculture relance jeunes agriculteurs : 2 358 430,42 €
 ✓ Actions foncières : 342 318,88 €

• Aides de masse : 5 320 083,40 €

✓ Indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) : 5 030 802,70 €
 ✓ Conversion et maintien agriculture biologique (CAB + MAB) : 161 816,89 €
 ✓ Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) : 127 463,81 €

• Maîtrise de la qualité : 959 215,95 €

✓ Produits sous signes de qualité officiels (PDA2) : 959 215,95 €

• Installation - formation - échanges : 1 415 011,32 €

✓ Dotation jeunes agriculteurs : 1 021 442,76 €
 ✓ Installation, échanges et formation : 393 568,56 €

• Aides spécifiques : 3 827 490,80 €

✓ Actions de promotion : 1 020 000,00 €
 ✓ Dispositif de gestion de crise : 816 459,20 €
 ✓ Diversification : 414 230,88 €
 ✓ Electrification : 342 356,66 €
 ✓ Aménagement hydraulique : 263 163,72 €
 ✓ Rénovation et création de vergers : 216 989,86 €
 ✓ Aides analyse santé animal : 185 517,46 €
 ✓ Aménagement agro-pastoral : 168 041,41 €
 ✓ Autres : 400 731,61 €

➤ **Volet « Rural » : 3 357 395,57 €**

✓ Services de base :	1 676 477,09 €
✓ Sentiers du patrimoine :	611 446,83 €
✓ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) :	580 362,69 €
✓ Aides à la création d'entreprises en milieu rural :	218 630,28 €
✓ Zones naturelles :	214 166,58 €
✓ Autres :	56 312,10 €

➤ **Volet « Forêt » : 913 308,67 €**

✓ Exploitations forestières :	476 075,90 €
✓ Accompagnement des outils forestiers :	280 170,67 €
✓ Animation filière bois :	70 970,20 €
✓ Autres :	86 091,90 €

➤ **Volet « Autres » : 12 470 €**

✓ DOCOB :	12 470,00 €
-----------	-------------

❖ **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 825 393,60 €**

Ce chapitre regroupe 757 775,50 € de remboursements de subventions aux différents financeurs nationaux, consécutifs à l'émission d'ordres de reversement, ainsi que 9 940,56 € correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs. Ces derniers résultent de recours favorables intervenus sur des ordres de reversement, à la suite d'erreurs matérielles ou de défauts de droit.

A cela s'ajoutent la contribution statutaire de l'Office au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) pour 50 000 €, ainsi que 7 677,54 € d'autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

Ce chapitre augmente de 358 660,75 €, soit + 76,8 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 92,5 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations » : 5 000 €**

Ce chapitre concerne une dotation aux provisions pour créances douteuses, liée aux ordres de reversement émis à l'encontre des bénéficiaires.

Il augmente de 4 925 €, soit + 6 566,7 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 2 366 340,94 €**

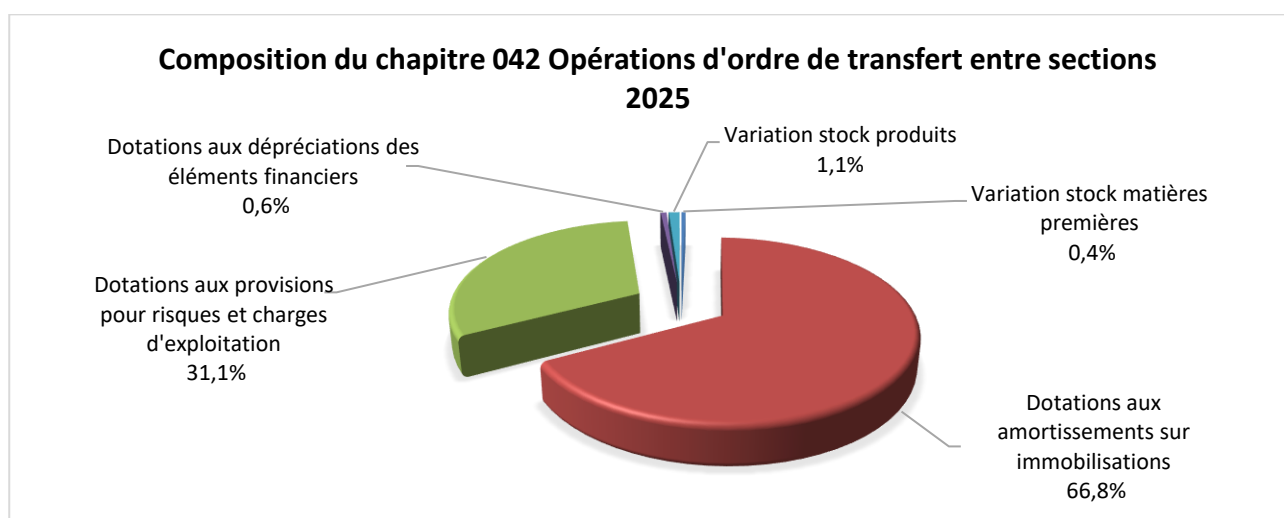
Ce chapitre se compose :

- ✓ Des stocks initiaux de fournitures agricoles relevant d'aliments pour le cheptel ovin et caprin situé à la station expérimentale d'Altiani pour 10 235,49 €.
- ✓ Des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 579 235,61 €.

- ✓ Des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation pour 735 116 €, dont 657 116 € liés au financement du compte épargne temps (CET), 9 500 € liés aux frais irrépétibles des dossiers de bénéficiaires d'aides et 68 500 € liés aux contentieux en cours dans le secteur des Ressources Humaines opposant l'ODARC à deux agents.
- ✓ Des dotations aux dépréciations des éléments financiers liées aux retards de paiement d'échéances des bénéficiaires des fonds de financement confiés à la Caisse de Développement de la Corse (CADEC) et à la France Active Garantie (FAG) pour 15 091,55 €.
- ✓ Des stocks initiaux liés au cheptel ovin et caprin détenu à la station expérimentale d'Altiani pour 26 662,29 €.

Il augmente de 876 345,35 €, soit + 58,8 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 99,7 % des prévisions budgétaires.

Ce chapitre se décline comme suit :



❖ **Les restes à réaliser en dépenses : 395 049,81 €**

Les restes à réaliser en dépenses, correspondant à des dépenses engagées non mandatées, et qui n'ont pas donné lieu à rattachement, se déclinent comme suit :

Au titre du chapitre 011 « Charges à caractère général » :

• **Comptes 60 « Achats de stocks » : 15 701,73 €**

Ce poste se compose :

- ✓ De stocks matières premières et fournitures pour 2 020,75 €.
- ✓ De fournitures d'entretien et de petits équipements pour 2 539,07 €.
- ✓ De fournitures administratives pour 225,63 €.
- ✓ De carburants et fluides pour 4 690,34 €.
- ✓ D'autres matières et fournitures pour 6 225,94 €.

• **Comptes 61 « Services extérieurs » : 119 549,81 €**

Ce poste se compose :

- ✓ De locations mobilières pour 4 793,63 €.
- ✓ D'entretien et de réparation pour 7 493,62 €.
- ✓ De maintenance pour 103 558,26 €.
- ✓ De services extérieurs divers pour 3 704,30 €.

• **Comptes 62 « Autres services extérieurs » : 244 574,39 €**

Ce poste se compose :

- ✓ D'honoraires et divers pour 23 750,57 €.
- ✓ D'annonces et d'insertions pour 11 960 €.
- ✓ De foires et d'expositions pour 39 950,90 €.
- ✓ De catalogues et imprimés pour 10 624,46 €.
- ✓ De publications et divers pour 64 531,26 €.
- ✓ De transport divers pour 562,12 €.
- ✓ De réceptions pour 442,50 €.
- ✓ De frais postaux et de télécommunications pour 35 412,73 €.
- ✓ D'autres services extérieurs pour 57 339,85 €.

Au titre du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

• **Comptes 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » : 15 223,88 €**

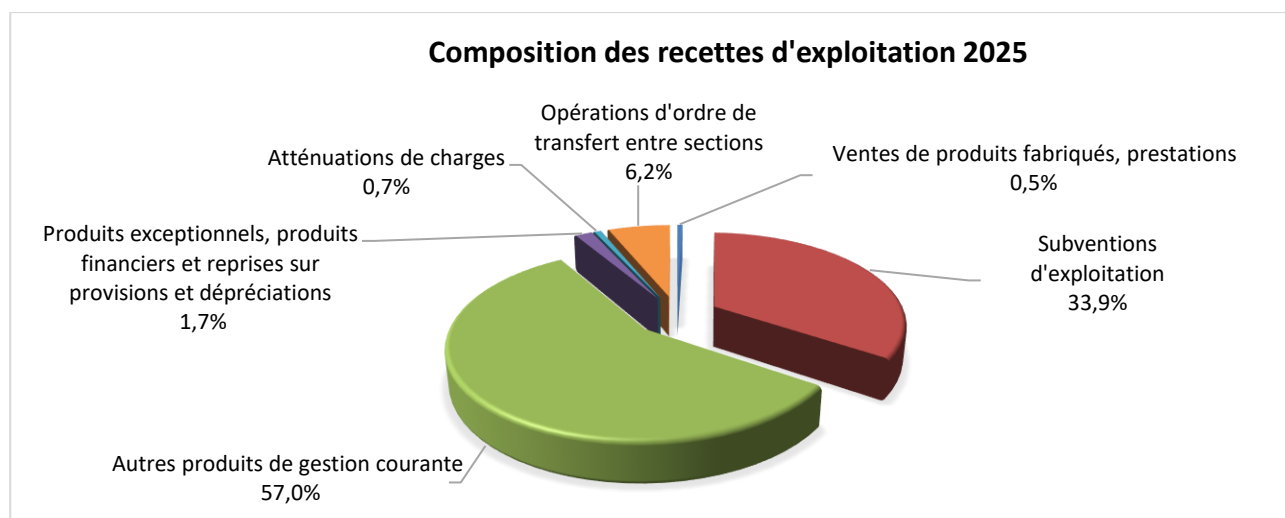
Ce poste se compose de redevances pour licences, logiciels et autres pour 15 223,88 €.

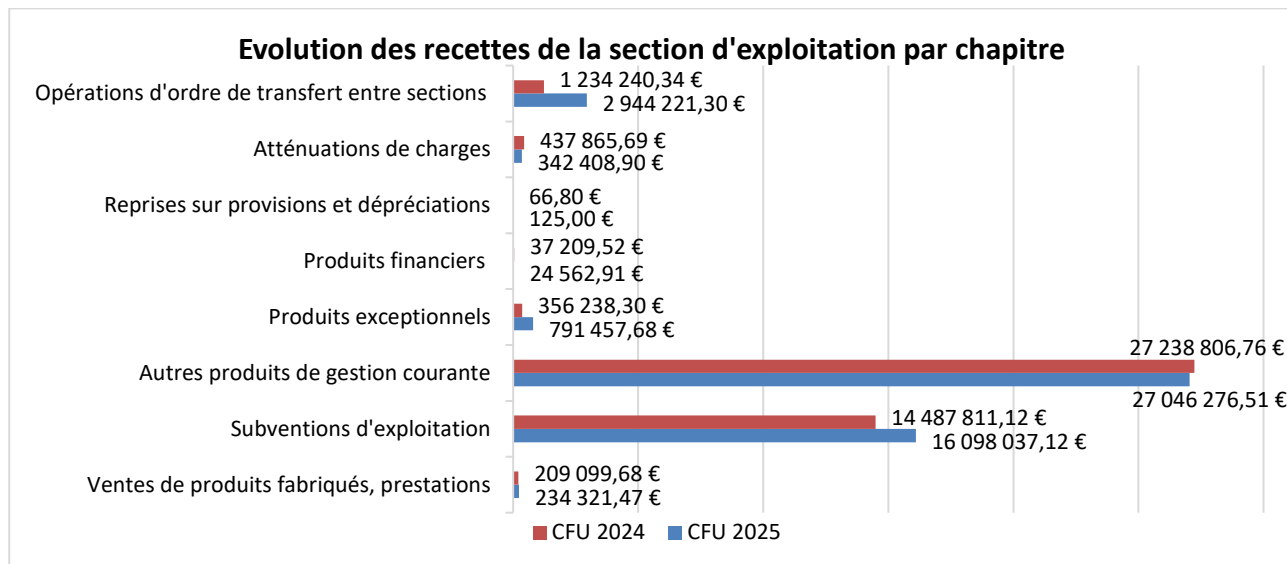
I.2) Les recettes d'exploitation au titre du Budget Principal

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 47 481 410,89 €. Son taux d'exécution se fixe à 96,5 % des prévisions budgétaires.

Les recettes augmentent de 3 480 072,68 €, soit + 7,9 % par rapport à l'exercice 2024.

Elles se composent des chapitres suivants :





❖ **Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 342 408,90 €**

Ce chapitre correspond principalement aux remboursements de rémunérations perçus au titre des absences du personnel (maladie, maternité, accidents du travail, etc.).

Il diminue de - 95 456,79 €, soit - 21,8 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 103,8 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 70 « Ventes de produits et prestations de services » : 234 321,47 €**

Ce chapitre comprend la mise à disposition de personnel au profit de la Ville de Biguglia pour 116 777,69 €, les ventes d'ovins, de lait et de fourrage pour 55 218,50 €, ainsi que diverses prestations de services pour 62 325,28 €.

Il augmente de 25 221,79 €, soit + 12,1 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 104,7 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des recettes s'explique principalement par le développement de nouvelles prestations liées aux contrats de location de longue durée des locaux situés au pôle de compétence en fourrages et céréales à Miglicciaro, ainsi que par les prestations de location du stand restaurant lors de l'édition 2025 du Salon International de l'Agriculture (SIA).

❖ **Chapitre 74 « Subventions d'exploitation » : 16 098 037,12 €**

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Une dotation de fonctionnement en provenance de la Collectivité de Corse (CdC) de 11 348 000 €.
- Des dotations spécifiques pour un montant total de 4 750 037,12 €.

Les dotations spécifiques se répartissent comme suit :

✓ Au titre de l'Etat et autres : 3 467 975,94 €

Ce montant comprend :

- 2 993 609,13 € d'aides de l'Union Européenne (UE), versées via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de l'assistance technique pour la mise en œuvre du PDRC 2014-2020 et du PSN Corse 2023-2027.
- 269 934,56 € de dotation relative aux missions transférées par l'Etat à l'Office de l'ex-CNASEA.
- 90 923,02 € de dotations de l'Etat destinées aux actions d'accompagnement au débroussaillage.
- 46 138,06 € d'aide de l'Etat pour le programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols (IGCS) intitulé « Finalisation du référentiel régional pédologique 1 : 250 000 de Corse ».
- 37 666,67 € d'aides versées par l'ASP pour les contrats d'apprentissage et par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) au titre des contrats CIFRE.
- 15 340,74 € d'aides en provenance de l'UE, versées via l'ASP, pour les missions PAC de l'ODARC.
- - 64 855,27 € correspondant à une régularisation d'aide de l'UE, versées via l'ASP, relative aux actions de sensibilisation environnementale des populations rurales au regard du risque d'incendie.
- 9 826,27 € d'aides de l'UE, versées via l'ASP, au titre de l'ICHN de l'ODARC.
- - 1 311,94 € correspondant à une régularisation de refacturation à l'Office de l'Environnement (OEC) liée au transfert des agents à l'ODARC au 01/09/2021.
- 16 363,39 € d'aide FEDER pour le projet « FEASIBLE » dans le cadre du programme INTERREG VI A Italie-France Maritime 2021-2027.
- 46 577,61 € d'aide FEDER pour le projet « INN_PRATICA » dans le cadre du programme INTERREG VI A Italie-France Maritime 2021-2027.
- 3 578,70 € d'aide de l'Etat au titre du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » (CASDAR) dans le cadre du projet de recherche et d'expérimentation DECA SYLPA.
- 4 185 € d'aide de l'Etat, versée via l'Association France Brebis Laitière, dans le cadre du projet CLIMoNUT.

✓ Au titre de la CdC : 1 282 061,18 €

Ce montant comprend :

- 450 000 € pour l'organisation de l'édition 2025 du SIA.
- 470 000 € au titre des actions de promotion de l'agriculture corse.
- 155 828,18 € liés aux missions de contrôle SIGC.
- 33 875,29 € relatifs à l'opération d'accompagnement de la filière caprine et à la mise en place d'un schéma de sélection.
- 59 197,71 € correspondant au financement des frais de gestion générés par les fonds de financement confiés à la CADEC et à l'association Corse Active Pour l'Initiative (CAPI).
- 113 160 € au titre du projet de recherche et développement GENOTY'CAPRA.

Ce chapitre augmente de 1 610 266 €, soit + 11,1 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 102,6 % des prévisions budgétaires et à 102,7 % en y intégrant les restes à réaliser.

❖ **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 27 046 276,51 €**

En lien direct avec les opérations d'intervention déclinées au chapitre 65, ce chapitre regroupe les droits à recettes émis à l'encontre de la CdC, de l'Etat ainsi que d'autres partenaires financiers nationaux. Ces recettes assurent la couverture des opérations d'intervention relevant du budget principal, dont les mises en paiement, dans le cadre des différents programmes d'aides, sont effectuées par l'Office au bénéfice de tiers.

Il diminue de - 192 530,25 €, soit - 0,7 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 92,8 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 76 « Produits financiers » : 24 562,91 €**

Ce chapitre se compose :

- De produits de participation issus des fonds de financement confiés à la CADEC pour 16 679,28 €, dont 1 387,94 € relevant du fonds de financement des associations foncières, 3 182,09 € relevant du fonds de contre-garantie bancaire agricole corse et 12 109,25 € relevant du fonds agricole corse d'avances remboursables.
- De titres d'intérêts émis à l'encontre de bénéficiaires d'aides en raison du non-respect des délais de paiement des ordres de reversement pour 7 883,63 €.

Il diminue de - 12 646,61 €, soit - 34 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 96,2 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 791 457,68 €**

Ce chapitre se compose principalement d'ordres de reversement émis à l'encontre de bénéficiaires de subventions pour 679 235,01 €, d'annulations et de réductions d'ordres de reversement pour 80 954,43 €, d'indemnités de sinistres versées par les assurances pour 15 265,61 €, ainsi que d'autres produits exceptionnels pour un montant de 16 002,63 €.

Il augmente de 435 219,38 €, soit + 122,2 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 93 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 78 « Reprises sur provisions et dépréciations » : 125 €**

Ce chapitre est constitué de reprises sur dépréciations des comptes de tiers, consécutives aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes prononcées par l'assemblée délibérante.

Il augmente de 58,20 €, soit + 87,1 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

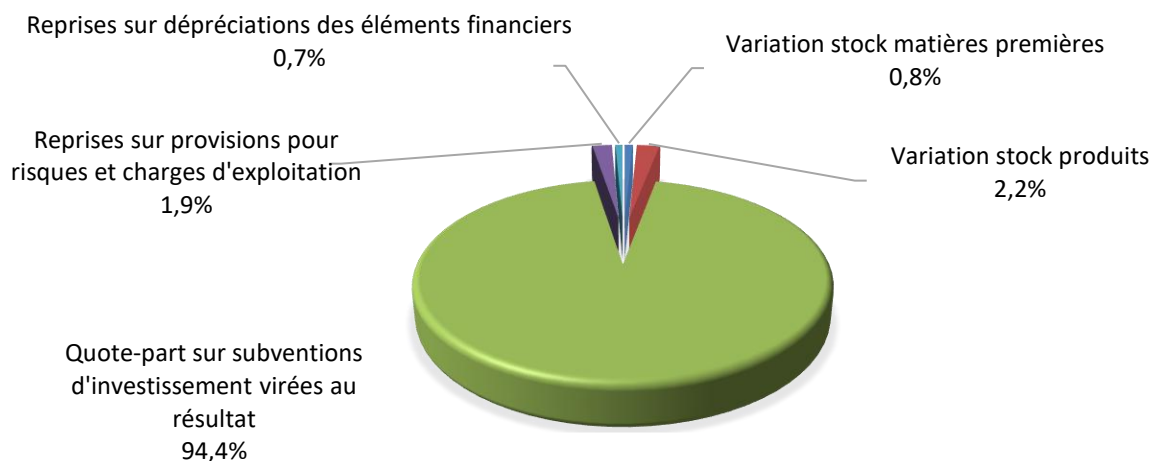
❖ **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 2 944 221,30 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ De stocks finaux de fournitures agricoles relevant d'aliments pour le cheptel ovin et caprin situé à la station expérimentale d'Altiani pour 16 042,07 €.
- ✓ De stocks finaux liés au cheptel ovin et caprin valorisés à hauteur de 25 343,41 €.
- ✓ De quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat pour 2 327 552,31 €.
- ✓ De reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation correspondant à la consommation en congés des jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET) pour 461 150 €.
- ✓ De reprises sur provisions pour litiges et contentieux pour 81 108 €, dont 40 000 € correspondant au rejet par le tribunal administratif de Bastia des requêtes d'une société relatives à une opération de marché public, 8 500 € liés aux frais irrépétibles des dossiers de bénéficiaires d'aides et 32 608 € faisant suite à une ordonnance de désistement d'action d'un bénéficiaire d'aides concernant une demande d'indemnisation du préjudice.
- ✓ De reprises sur dépréciations des éléments financiers afférents aux fonds de financement pour 33 025,51 €, dont 3 884,99 € relevant du fonds agricole corse d'avances remboursables géré par la CADEC, 14 964,13 € relevant du fonds de garantie bancaire à destination des jeunes agriculteurs géré par la FAG et 14 176,39 € relevant du dispositif de prêt d'honneur à destination des jeunes agriculteurs géré par l'association CAPI.

Il augmente de 1 709 980,96 €, soit + 138,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 99,9 % des prévisions budgétaires.

Composition du chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 2025



❖ Les restes à réaliser en recettes : 18 115,30 €

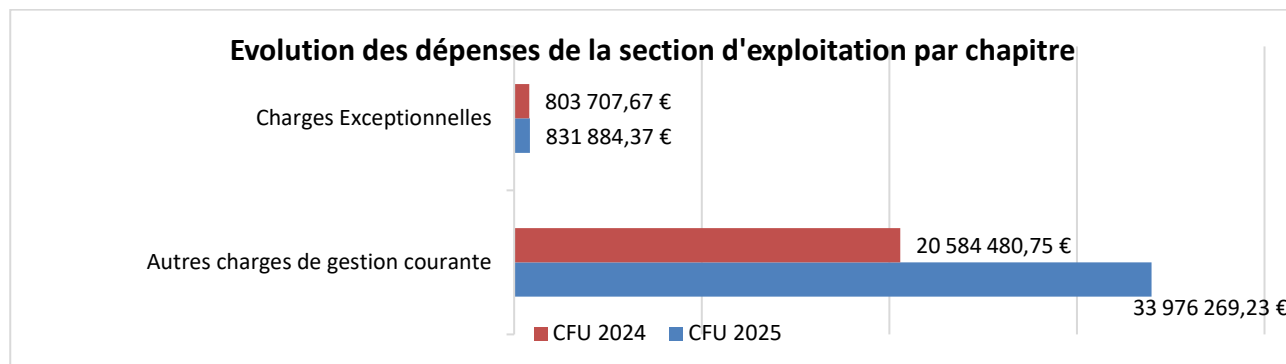
Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres liés au chapitre 74 « Subventions d'exploitation ».

I.3) Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER

Essentiellement composées des aides versées aux tiers, le total des dépenses d'exploitation s'élève à 34 808 153,60 €.

Elles augmentent de 13 419 965,18 €, soit + 62,7 % par rapport à 2024. Son taux d'exécution se fixe à 85,3 % des prévisions budgétaires.

Les dépenses d'exploitation se composent des chapitres suivants :

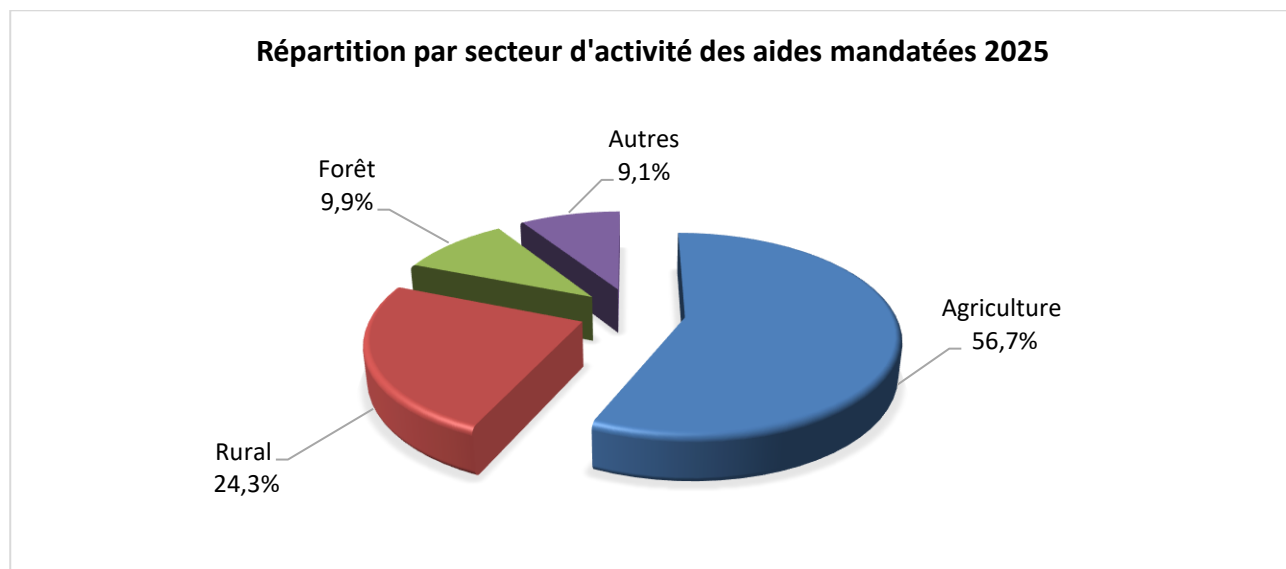


❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » : 296 550 €**

Ce poste se compose d'une somme correspondante à l'assistance technique de l'exercice 2025 versée au Budget Principal de l'ODARC dans le cadre du financement forfaitaire prévu par le PSN Corse 2023-2027 pour les organismes payeurs.

❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - interventions » : 33 679 719,23 €**

Ce poste se compose des aides versées au titre des crédits UE-FEADER/PSN et se décline comme suit :



➤ **Volet « Agriculture » : 19 101 071,05 €**

• **Adaptation de l'appareil de production - transformation : 6 367 033,94 €**

✓ Pastoralisme arboriculture relance jeunes agriculteurs :	3 187 508,82 €
✓ Modernisation des exploitations :	2 741 436,12 €
✓ Industries agro-alimentaires :	382 744,10 €
✓ Actions foncières :	55 344,90 €

• **Installation - formation - échanges : 974 150,00 €**

✓ Dotation jeunes agriculteurs :	974 150,00 €
----------------------------------	--------------

• **Aides de masse : 10 332 231,65 €**

✓ Indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) :	9 342 891,00 €
✓ Conversion et maintien agriculture biologique (CAB + MAB) :	522 964,14 €
✓ Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) :	466 376,51 €

• **Aides spécifiques : 1 427 655,46 €**

✓ Diversification :	393 033,71 €
✓ Electrification :	342 356,63 €
✓ Aménagement hydraulique :	263 163,72 €
✓ Apicole :	259 360,00 €
✓ Aménagements agro-pastoraux :	168 041,40 €
✓ Pollinisation :	900,00 €
✓ Races menacées :	800,00 €

➤ **Volet « Rural » : 8 177 454,95 €**

✓ Services de base :	3 658 134,22 €
✓ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) :	2 321 449,49 €
✓ Sentiers du patrimoine et patrimoine culturel :	1 027 428,01 €
✓ Zones naturelles :	356 944,19 €
✓ Groupes d'action locale (GAL) :	338 416,71 €
✓ Animation sensibilisation :	220 452,06 €
✓ Création entreprises en milieu rural :	218 630,27 €
✓ Stratégie de développement local (SDL) :	36 000,00 €

➤ **Volet « Forêt » : 3 345 173,82 €**

✓ DFCI et action de prévention :	2 783 006,05 €
✓ Exploitations forestières :	476 075,88 €
✓ Sauvegarde, reconstruction châtaigneraie :	54 008,96 €
✓ Infrastructures forestières :	16 569,41 €
✓ Opérations de sylviculture :	15 513,52 €

➤ **Volet « Autres » : 3 056 019,41 €**

✓ Assistance technique :	3 031 079,41 €
✓ DOCOB :	24 940,00 €

Ce chapitre augmente de 13 098 134,18 €, soit + 63,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 85,6 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 831 884,37 €**

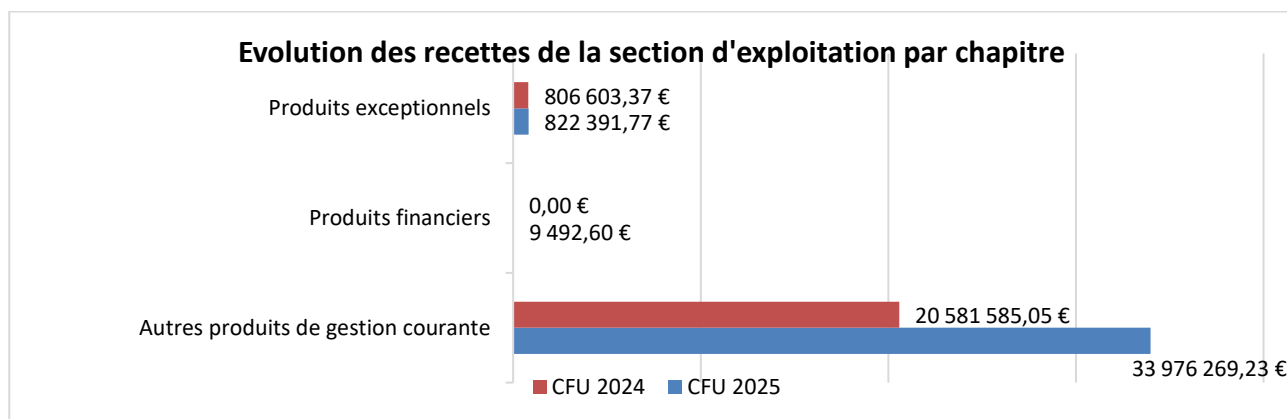
Ce chapitre concerne d'une part des versements effectués au profit des bailleurs de fonds institutionnels, en lien avec la Commission Européenne, pour un montant de 797 272,19 €. Ces versements font suite à des procédures de récupération engagées auprès de bénéficiaires de subventions en situation de non-respect de leurs obligations. D'autre part, des annulations de titres sur exercices antérieurs, à hauteur de 22 421,69 €, consécutives à des recours favorables portant sur des ordres de versement, en raison d'erreurs matérielles ou de défaut de doit, ainsi que des opérations de régularisation sur des dossiers de bénéficiaires pour un montant de 12 190.49 €.

Il augmente de 28 176,70 €, soit + 3,5 % par rapport à 2024. Son taux d'exécution se fixe à 56,9 % des prévisions budgétaires.

I.4) Les recettes d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER

En lien direct avec les dépenses d'exploitation décrit au point I.3, le total des recettes d'exploitation s'élève à 34 808 153,60 €. A l'instar des dépenses d'exploitation, les recettes d'exploitation augmentent de 13 419 965,18 €, soit + 62,7 % par rapport à 2024. Son taux d'exécution se fixe également à 85,3 % des prévisions budgétaires.

Elles se composent des chapitres suivants :



❖ **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 33 976 269,23 €**

Ce chapitre regroupe les recettes issues des appels de fonds effectués auprès de l'ASP-Mission de la coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA), destinées à couvrir le paiement des aides du Budget Annexe FEADER. Ces aides sont versées à des tiers au titre de l'exercice 2025 dans le cadre du PDRC 2014-2020 et du PSN Corse 2023-2027.

Il augmente de 13 394 684,18 €, soit + 65,1 % par rapport à l'exercice 2024, en lien avec le volume des opérations d'interventions mentionnées précédemment. Son taux d'exécution se fixe à 86,4 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 76 « Produits financiers » : 9 492,60 €**

Ce chapitre se compose de titres d'intérêts émis à l'encontre de bénéficiaires d'aides en raison du non-respect des délais de paiement des ordres de reversement pour 9 492,60 €.

Son taux d'exécution se fixe à 87,1 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 822 391,77 €**

Ce chapitre regroupe, d'une part, les ordres de reversement émis à l'encontre des bénéficiaires d'aides n'ayant pas respecté leurs obligations ou en raison de conditions contractuelles non remplies, et d'autre part, les annulations de titres sur exercices antérieurs consécutives à des recours favorables sur ordres de reversement.

Il augmente de 15 788,40 €, soit + 2 % par rapport à 2024. Son taux d'exécution se fixe à 56,7 % des prévisions budgétaires.

II) Les opérations d'investissement

La section d'investissement présente pour l'exercice 2025 :

➤ **Au titre du Budget Principal :**

• Total de titres émis :	5 994 344,16 €
• Total de mandats émis :	8 380 809,94 €
Solde d'exécution de la section :	- 2 386 465,78 €
• Restes à réaliser en dépenses à reporter en N+1 :	2 131 714,61 €
• Restes à réaliser en recettes à reporter en N+1 :	2 438 676,60 €

➤ **Au titre du Budget Annexe FEADER : aucune opération en dépenses ni en recettes.**

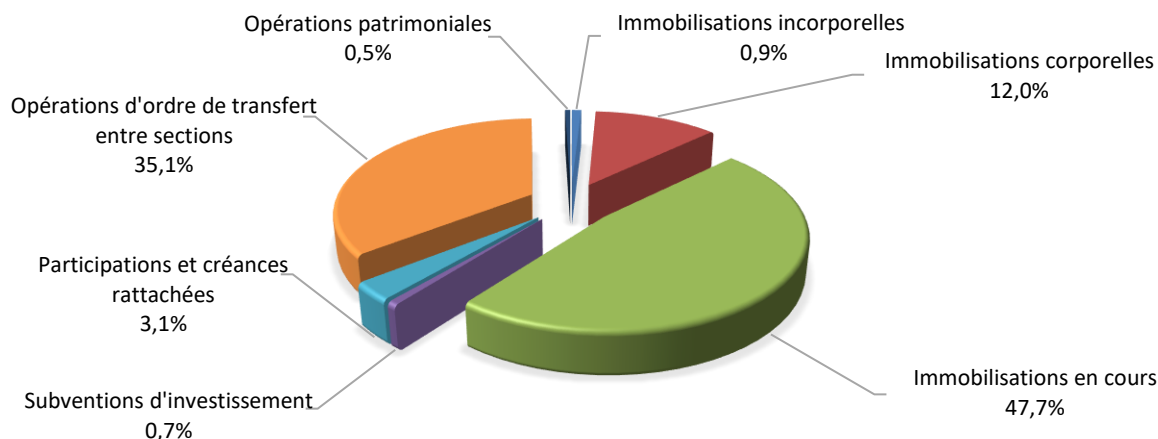
II.1) Les dépenses d'investissement au titre du Budget Principal

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 8 380 809,94 €. Son taux d'exécution se fixe à 71,2 % des prévisions budgétaires et à 89,3 % en y intégrant les restes à réaliser.

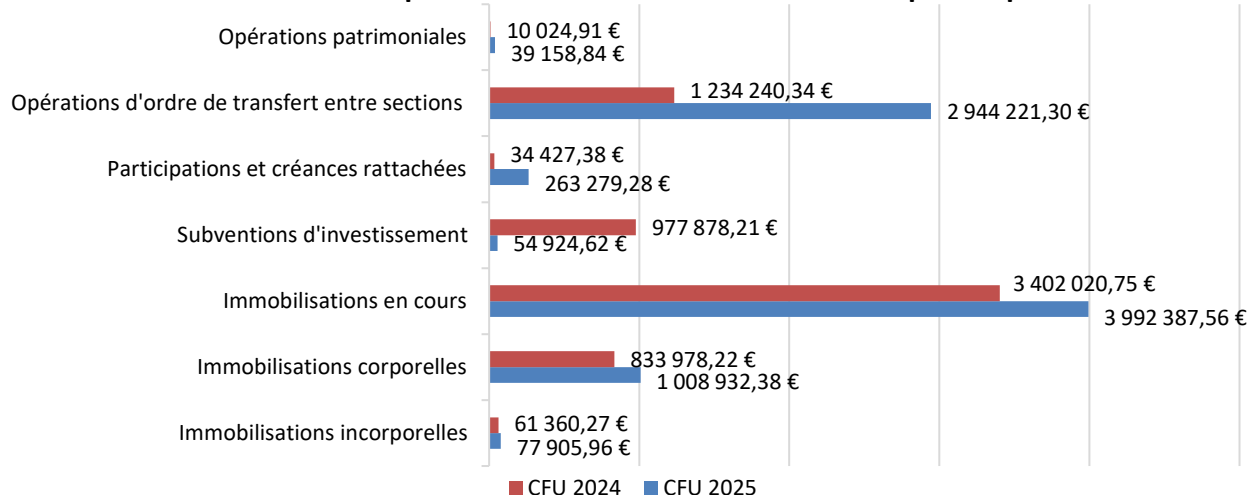
Les dépenses augmentent de 1 826 879,86 €, soit + 27,9 %, par rapport à l'exercice 2024.

Elles se composent des chapitres suivants :

Composition des dépenses d'investissement 2025



Evolution des dépenses de la section d'investissement par chapitre



❖ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 77 905,96 €

Ce chapitre concerne principalement les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Il augmente de 16 545,69 €, soit + 27 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 22,8 % des prévisions budgétaires et à 74,5 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par l'acquisition de licences et de logiciels nécessaires au développement du projet « GEODARC », ainsi que par la réalisation d'études liées aux travaux de voirie et réseaux divers (VRD) sur le site de la station expérimentale d'Altiani.

❖ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 1 008 932,38 €

Ce chapitre augmente de 174 954,16 €, soit + 21 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 83,1 % des prévisions budgétaires et à 96,9 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses s'explique pour l'essentiel par l'acquisition de matériel de laboratoire dans le cadre du programme de recherche et développement à la station expérimentale d'Altiani, le renouvellement des postes et équipements informatiques, ainsi que la mise à jour de la signalétique des Routes des Sens Authentiques. Elle résulte également de l'achat d'un tracteur équipé d'un chargeur frontal et de ses accessoires, ainsi que de l'acquisition de mobilier liée à la création de bureaux, pour le site de la station expérimentale de Migliacciaro.

❖ **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 3 992 387,56 €**

Ce chapitre augmente de 590 366,81 €, soit + 17,4 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 78,8 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des dépenses s'explique par le quasi-achèvement de plusieurs projets structurants. Sur le site de la station expérimentale d'Altiani, cela concerne la construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) ainsi que des travaux d'aménagement comprenant la création d'un nouvel espace de bergerie, d'un hangar de stockage et la réalisation des voiries et réseaux divers (VRD).

Sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro, les opérations portent sur la création d'un bâtiment technico-administratif, comprenant un espace d'accueil avec bureaux, une salle de réunion et un laboratoire, destiné à regrouper l'ensemble des personnels techniques, la permanence de l'Office et de ses partenaires, ainsi que sur la construction d'un hangar de stockage de matériels équipé de panneaux photovoltaïques.

❖ **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 54 924,62 €**

Ce chapitre se compose de restitutions de fonds de financement par les organismes de financement agréés à reverser au financeur la CdC pour 54 924,62 €, dont :

- ✓ 43 029 € relevant du dispositif de fonds de garantie bancaire en faveur des jeunes agriculteurs géré par la FAG.
- ✓ 11 895,62 € relevant du dispositif de prêt d'honneur en faveur des jeunes agriculteurs géré par l'association CAPI.

Il diminue de - 922 953,59 €, soit - 94,4 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 3,4 % des prévisions budgétaires et à 96,9 % en y intégrant les restes à réaliser.

❖ **Chapitre 26 « Participations et créances rattachées » : 263 279,28 €**

Ce chapitre comprend :

- ✓ Un abondement de 87 500 € pour le dispositif de prêt d'honneur en faveur des jeunes agriculteurs confié à la CAPI.
- ✓ Un abondement de 150 000 € pour le dispositif de garantie agricole confié à la FAG.
- ✓ Un abondement des fonds de financement correspondant aux intérêts générés par leur gestion confiée à la CADEC de 25 779,28 €, dont 20 487,94 € pour le fonds de financement des associations foncières, 1 182,09 € pour le fonds de contre garantie bancaire agricole corse et 4 109,25 € pour le fonds agricole corse d'avances remboursables.

Il augmente de 228 851,90 €, soit + 664,7 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 50,1 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 2 944 221,30 €**

En parfait miroir des recettes d'exploitation du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » déclinées plus haut, ce chapitre est constitué :

- ✓ Des stocks pour 41 385,48 €.
- ✓ Des quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat pour 2 327 552,31 €.
- ✓ Des reprises sur provisions pour litiges et contentieux pour 81 108 €
- ✓ Des reprises sur provisions pour le financement du compte épargne temps (CET) pour 461 150 €.
- ✓ Des reprises sur dépréciations des éléments financiers pour 33 025,51 €.

Il augmente de 1 709 980,96 €, soit + 138,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 99,9 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 39 158,84 €**

Ce chapitre est constitué des opérations de retraitement des frais d'insertion relatifs aux dépenses réelles d'investissement.

Il augmente de 29 133,93 €, soit + 290,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 78,3 % des prévisions budgétaires.

❖ **Les restes à réaliser en dépenses : 2 131 714,61 €**

Les restes à réaliser en dépenses, correspondant à des dépenses engagées non mandatées, se déclinent comme suit :

• **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 1 524 358,15 €**

Ce chapitre se compose de restitutions de fonds de financement opérées par les organismes de financement agréés, destinées à être reversées au financeur la CdC pour 1 524 358,15 €.

• **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 177 087,48 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ De frais d'études pour 7 893,60 €.
- ✓ De concessions et droits assimilés pour 169 193,88 €.

• **Chapitre 21« Immobilisations corporelles » : 167 768,98 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ D'agencements et d'aménagements de terrains et autres terrains pour 50 663,90 €.
- ✓ D'installations générales, d'agencements et d'aménagements sur constructions pour 27 006,34 €.
- ✓ De matériels industriels pour 22 654,40 €.
- ✓ D'installations générales, d'agencements et d'aménagements divers pour 67 444,34 €.

• **Chapitre 26 « Participations et créances rattachées » : 262 500 €**

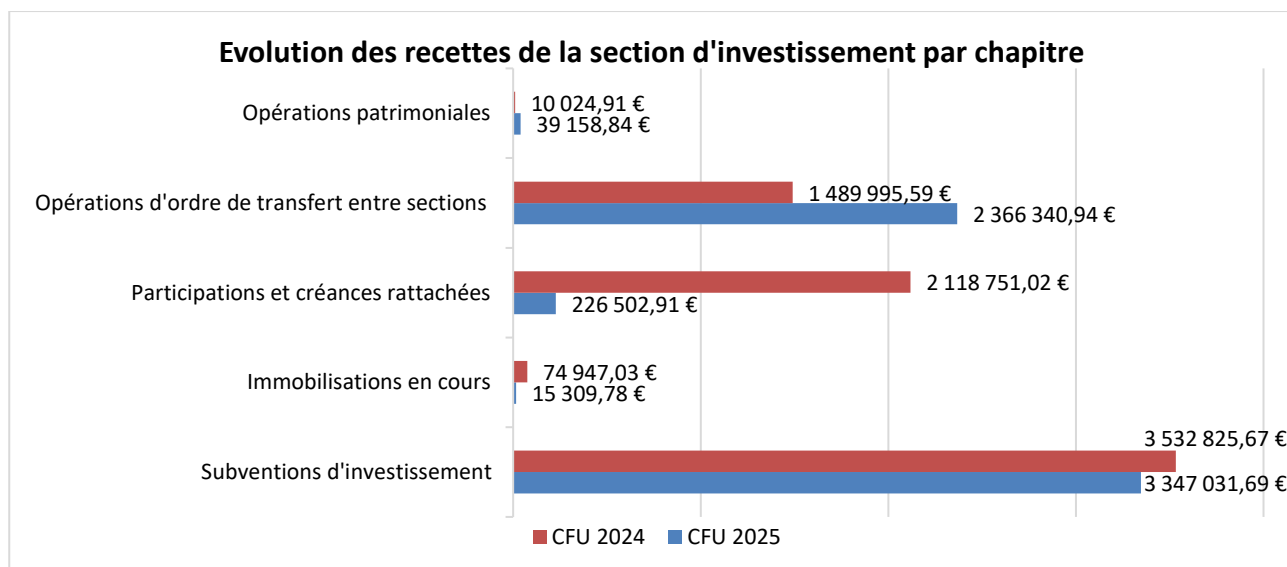
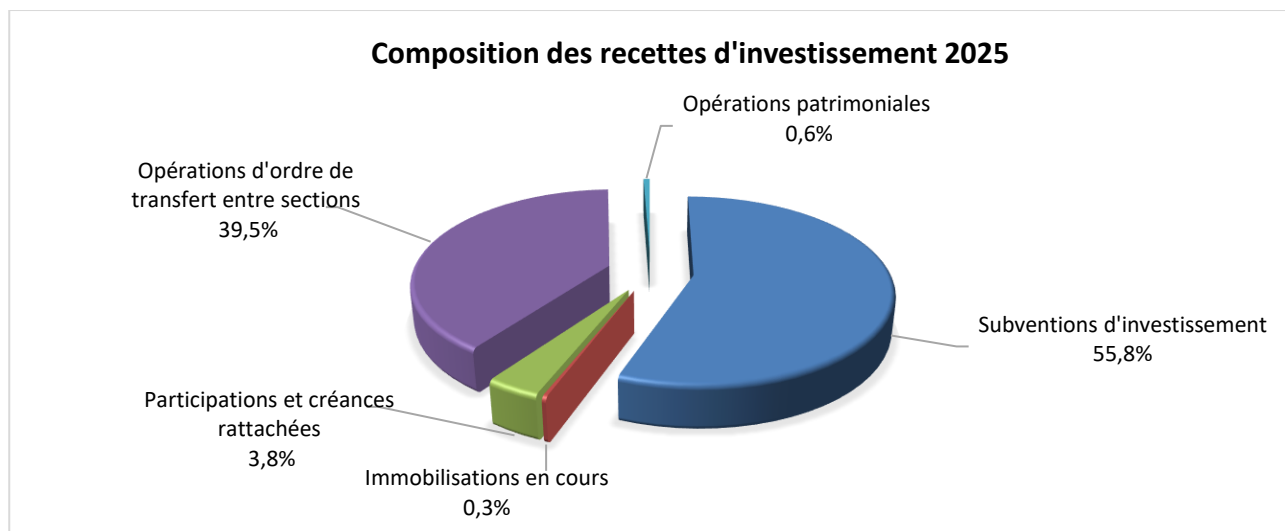
Ce chapitre se compose de participations et créances attachées pour 262 500 €.

II.2) Les recettes d'investissement au titre du Budget Principal

Le total des recettes d'investissement s'élève à 5 994 344,16 €. Son taux d'exécution se fixe à 55,3 % des prévisions budgétaires et à 77,8 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les recettes diminuent de - 1 232 200,06 €, soit - 17,1 % par rapport à l'exercice 2024.

Elles se composent des chapitres suivants :



❖ **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 3 347 031,69 €**

Ce chapitre diminue de - 185 793,98 €, soit - 5,3 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 50,3 % des prévisions budgétaires et à 86,9 % en y intégrant les restes à réaliser.

Cette diminution s'explique par un volume de demandes de financement auprès de la CdC moins élevé en 2025 qu'en 2024 pour les dépenses d'investissement.

❖ **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 15 309,78 €**

Ce chapitre concerne des opérations de régularisation relatives aux avances versées sur des commandes d'immobilisations, à la suite de l'achèvement des investissements concernés.

❖ **Chapitre 26 « Participations et créances rattachées » : 226 502,91 €**

Ce chapitre concerne des restitutions de fonds de financement par les organismes de financement agréés :

- La CADEC pour 53 456,44 €, dont :
 - ✓ 35 456,44 € relevant du fonds de financement des associations foncières.
 - ✓ 3 000 € relevant du fonds de contre garantie bancaire agricole corse.
 - ✓ 15 000 € relevant du fonds agricole corse d'avances remboursables.
- L'association CAPI pour 173 046,47 € relevant du dispositif de prêt d'honneur en faveur des jeunes agriculteurs.

Il diminue de - 1 892 248,11 €, soit - 89,3 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 2 366 340,94 €**

En parfait miroir des dépenses d'exploitation du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » déclinées plus haut, ce chapitre concerne :

- ✓ Des provisions pour litiges et contentieux, correspondant d'une part aux frais irrépétibles des bénéficiaires pour 9 500 € et d'autre part à des contentieux en cours dans le secteur des Ressources Humaines opposant l'ODARC à deux agents pour 68 500 €.
- ✓ Des provisions pour risques et charges d'exploitation liées au financement du compte épargne temps (CET) pour 657 116 €.
- ✓ Des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 579 235,61 €.
- ✓ Des dépréciations sur autres formes de participations liées aux retards de paiement d'échéances des bénéficiaires des fonds de financement confiés à la CADEC et à la FAG pour 15 091,55 €.
- ✓ Des stocks évalués à 36 897,78 €.

Il augmente de 876 345,35 €, soit + 58,8 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 99,7 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 39 158,84 €**

En parfait miroir des dépenses d'investissement du chapitre 041 « Opérations patrimoniales » déclinées plus haut, ce chapitre concerne le retraitement des frais d'insertion relatifs aux opérations d'investissement.

Il augmente de 29 133,93 €, soit + 290,6 % par rapport à l'exercice 2024. Son taux d'exécution se fixe à 78,3 % des prévisions budgétaires.

❖ **Les restes à réaliser en recettes : 2 438 676,60 €**

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres liés au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

III) Les résultats d'exécution au titre du Budget Principal et du Budget Annexe

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture au 31/12/2025
I - Budget Principal				
Exploitation	5 245 410,40 €		2 907 699,60 €	8 153 110,00 €
Investissement	5 722 297,87 €		- 2 386 465,78 €	3 335 832,09 €
II - Budget Annexe				
Exploitation	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €

Au titre du Budget Principal, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 s'établit à + 2 907 699,60 €. Ce résultat fortement excédentaire présente un caractère conjoncturel et exceptionnel, lié au rattrapage de subventions perçues au titre de l'assistance technique couvrant les exercices 2022 à 2024. Ces financements sont en lien avec les missions de l'Office en tant qu'organisme payeur chargé de la mise en œuvre du programme PDRC 2014-2020, arrivé à échéance le 31 décembre 2025. Le résultat de clôture de la section d'exploitation, tenant compte des résultats cumulés des exercices antérieurs, s'élève ainsi à 8 153 110 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2025 s'établit à - 2 386 465,78 €, portant le résultat de clôture à 3 335 832,09 €.

Au titre du Budget Annexe dédié exclusivement à la gestion des aides européennes dans le cadre du programme FEADER présente un résultat équilibré. Cette neutralité s'explique par la fonction de redistribution assurée par l'Office, qui ne génère ni bénéfice ni perte d'exploitation.

IV) Le fonds de roulement

Le Budget Principal présente un fonds de roulement de 11,5 M€ au titre de l'exercice 2025, correspondant à un ratio de 2,9, traduisant une situation financière saine et une capacité à couvrir les besoins de financement à court terme.

Le Budget Annexe FEADER présente un fonds de roulement nul, avec un ratio de 1,0. Cette situation correspond à un strict équilibre entre ressources et emplois.